

Face à la crise, que fait le mouvement syndical ?

Quelques éléments de réflexion sur l'évitement relatif d'une stratégie de confrontation

Sophie Bérout, Karel Yon

LE 13 JUIN DERNIER, environ 100 000 personnes ont défilé dans les rues à l'appel de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le « G8 syndical »¹. Avec sept à huit fois moins de manifestants que lors du 1^{er} mai, lui-même bien en deçà des mobilisations précédentes du 29 janvier et du 19 mars, cette journée d'action a questionné le leitmotiv de l'intersyndicale : faire tenir sur la durée un « haut niveau de mobilisation » pour forcer gouvernement et patronat à entamer des négociations dans le contexte de crise économique. 175 000 emplois ont été supprimés au cours du 1^{er} trimestre 2009, sans compter les formes invisibles de licenciements collectifs, telle la non-reconduction des contrats d'intérim. Pourtant, la mobilisation sociale est bel et bien retombée, suscitant des dissensions dans l'intersyndicale comme dans les organisations, de la part d'équipes militantes locales qui s'interrogent sur la pertinence de la stratégie suivie. Si des protestations s'élèvent et prennent la forme de textes et de tribunes, elles nourrissent aussi des formes de désengagement chez ceux qui attendaient d'autres prolongements à des initiatives ayant réuni plusieurs millions de travailleurs.

Le tableau s'assombrit encore si l'on souligne que, contrairement aux espérances affichées des porte-parole syndicaux, aucune avancée majeure n'a été obtenue. Nicolas Sarkozy a refusé d'avancer sur le contrôle des licenciements ou sur le pouvoir d'achat. A rebours des propositions syndicales, François Fillon et Laurence Parisot se retrouvent pour prôner un nouvel allongement de la durée de cotisation pour les retraites. Et le Smic n'aura même pas profité, au 1^{er} juillet, d'un quelconque « coup de pouce »

Si l'enchaînement d'une victoire politique de l'UMP aux européennes et de l'échec syndical du 13 juin a permis de conforter le pouvoir dans son cap de « réforme », les ténors de la majorité se sont cependant bien gardés d'enfoncer les organisations syndicales. L'exaspération sociale ayant été canalisée, à la veille de l'été, vers les arènes de la négociation sociale, ils ont sans doute jugé inutile de s'acharner. Mais la conscience existe aussi que les dégâts encore à venir avec la crise et la poursuite du mandat de contre-réforme sarkozyste peuvent facilement remettre le feu aux poudres. Il n'est pas certain, d'ailleurs, que la droite et le Medef aient besoin d'une victoire à la « Thatcher » contre les syndicats qui, de leur point de vue, servent aussi à encadrer une exaspération sociale latente.

Comment en est-on arrivé là ? Comment analyser les ressorts d'une stratégie syndicale finalement partagée malgré la diversité interne du « G8 » ?

¹ L'intersyndicale réunit huit organisations : la CGT, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, FO, la FSU, Solidaires et l'Unsa.

Une explication courante, au moins dans les discours produits « à chaud » dans les rangs militants,

consiste à pointer la distance qui sépare la « base », soit les salariés et syndicalistes « de terrain », des appareils dirigeants qui gouvernent le « sommet » des organisations. La bureaucratisation de ces derniers les conduirait à privilégier d'autres intérêts que ceux qu'ils affichent officiellement, et ce au mépris d'un potentiel de lutte. Les directions, et en particulier celle de la confédération à l'heure actuelle la plus puissante, la CGT, seraient-elles en train de « trahir » alors même qu'elles disposent d'un important rapport de forces ? La question résonne d'autant plus fort qu'ailleurs, et en particulier en Guadeloupe, l'épreuve de force prolongée avec le gouvernement s'est incarnée dans un mouvement social d'ampleur exceptionnelle.

Une telle critique est bien sûr fondée, mais elle n'épuise pas la compréhension des logiques à l'œuvre. De plus, la focalisation sur la « trahison des directions » contribue bien plus souvent à conforter les convictions des militants partisans d'un syndicalisme « de lutte » qu'à déstabiliser réellement la ligne de dirigeants réduits à l'identité de cyniques professionnels. Car si des protestations existent, il n'en reste pas moins que la stratégie d'action de l'intersyndicale a quand même été largement relayée par les équipes intermédiaires, dans les fédérations et les structures territoriales. Pour le dire autrement, une alternative crédible à une orientation fondée sur la succession de mobilisations ponctuelles n'a pas réussi à prendre forme. Il faut donc essayer de comprendre ce qui se joue dans le mouvement syndical en termes de représentations partagées.

Nous proposons d'avancer dans cet article un certain nombre d'éléments d'interprétation en réfléchissant, en premier lieu, à la genèse de l'intersyndicale et à ses logiques internes. Nous verrons ensuite combien les représentations de la crise du syndicalisme pèsent sur la façon dont les organisations envisagent leurs possibilités d'action. Enfin, c'est dans le rapport à la production d'une rationalité alternative au néolibéralisme qu'il faut chercher, à notre sens, des clefs de lecture des choix syndicaux contemporains.

Le « G8 syndical » ou l'unité qui tourne à vide ?

L'établissement d'un cadre unitaire à partir de janvier 2009 a fait l'objet d'appréciations fortement contrastées : valorisé par certains comme une alliance indispensable pour doter le syndicalisme d'une nouvelle crédibilité, il est mis en cause par d'autres pour avoir constitué une sorte d'étouffoir de la mobilisation. L'unité est souvent valorisée en soi, comme un horizon à atteindre pour un syndicalisme français historiquement miné par ses divisions. Pour autant, l'épisode que nous venons de vivre montre combien une stratégie unitaire n'est pas suffisante en elle-même, tant elle est porteuse de contradictions, elles-mêmes liées à la façon dont chaque organisation voit sa place dans le champ syndical.

Les raisons qui ont conduit à l'établissement d'un cadre unitaire relativement exceptionnel – puisqu'il réunit l'ensemble des organisations, confédérées ou non – sont à rechercher du côté de l'intensité des mobilisations. Dans le contexte de crise économique, l'importance des conflits localisés et des luttes sectorielles au cours du premier semestre 2009, avec la forte

visibilité médiatique des occupations et des séquestrations de dirigeants d'entreprise ², a été telle qu'il était inenvisageable, y compris pour les composantes les moins tournées vers la protestation, de ne pas attester de la disponibilité du syndicalisme pour exprimer le mécontentement des salariés. L'expérience de la mobilisation victorieuse contre le CPE en 2006 offrait un modèle de réponse : l'unité syndicale sans exclusive réalisée alors, à rebours des pratiques traditionnelles, fut considérée comme un facteur essentiel de la réussite du mouvement. Même une organisation comme la CFDT avait tout intérêt en 2009 à s'inscrire dans une intersyndicale appelant à la mobilisation. Cette organisation avait rompu le cadre unitaire en 2003 pour négocier avec le gouvernement sur les retraites et montrer ainsi sa capacité à « obtenir des résultats ». Mais elle a subi en contrecoup un réel affaiblissement sur le plan numérique et militant, comme l'atteste son recul relatif aux élections prud'homales de décembre 2008 ³. Pour d'autres composantes d'un syndicalisme plutôt tourné vers la recherche immédiate du compromis, comme la CFTC et la CFE-CGC, la crainte de paraître en déphasage comptait d'autant plus après la réforme de la représentativité.

La conscience des coûts d'une éventuelle marginalisation s'est effectivement exacerbée après l'adoption de la loi du 20 août 2008 modifiant les règles de la représentativité et substituant les résultats électoraux au principe de présomption irréfragable. Avant le CPE, le rassemblement des cinq confédérations qui bénéficiaient de représentativité à priori (CFDT, CFTC, CGC-CFE, CGT et FO) avec les autres organisations syndicales (FSU, Solidaires, Unsa) ne s'était jamais réalisé. Le « club des cinq » considérait qu'une telle ouverture devait être repoussée, car risquant de légitimer l'existence de ces organisations et leur prétention à les concurrencer dans certains secteurs d'activité. Or, la réforme de la représentativité permet d'une certaine manière de pérenniser ce qui avait été exceptionnel en 2006. Les membres du « club des cinq » peuvent d'autant moins considérer le clivage entre représentatifs et non-représentatifs comme pertinent qu'il va dépendre de conditions bien plus objectivées (obtenir 10 % aux élections professionnelles dans l'entreprise) que la seule reconnaissance symbolique que confère le fait d'être reçu par le gouvernement. Ces anticipations ont très certainement dissuadé les organisations syndicales minoritaires de s'engager sur une voie dissidente, de peur d'entraîner des sanctions électorales pour leur organisation.

Lié à l'intensité des luttes, consolidé par les stratégies d'attente des uns et des autres, le cadre unitaire n'en possède pas moins une certaine originalité.

²/ Les logiques de la médiatisation seraient, ici, à étudier, le long conflit des agents d'EDF et de GDF étant, par exemple, loin de bénéficier de la même attention.

³/ Les résultats aux élections prud'homales du 3 décembre 2008, avec un taux d'abstention de 74,5 %, sont les suivants : CGT 33,8 % (+1,6 points par rapport à 2002), CFDT 22,1 % (?3), FO 15,9 % (?2,3), CFTC 8,9 % (?0,7), CFE-CGC 8,2 % (+1,2), UNSA 6,6 % (+1,2), Solidaires 3,8 % (+2,3).

Constitué à partir de la déclaration commune du 5 janvier 2009, précisé dans la plateforme revendicative du 25 mai, il se décline en plusieurs axes qui touchent autant aux revendications pour l'emploi et les salaires qu'à une réorientation des politiques publiques,

notamment en matière industrielle et fiscale. De la sorte, comme y insistent les dirigeants de la CGT, cette plateforme se différencie des précédentes en ceci qu'elle ne s'est pas constituée autour du refus d'une réforme en particulier, mais qu'elle esquisse le projet d'une politique économique alternative. Mais dans le même temps, le maintien d'une intersyndicale à huit suppose un compromis permanent entre des positions divergentes, aboutissant à des prises de position parfois floues. C'est ce qu'illustre, en particulier, l'absence de tout chiffrage précis des revendications. Ce compromis minimal permet aux porte-parole syndicaux de disposer de marges de manœuvre dans leurs discussions avec le patronat et les pouvoirs publics, sans être tenus vis-à-vis des salariés par des revendications précises. Dans la situation présente, les potentialités antilibérales de la mobilisation syndicale apparaissent ainsi comme latentes, portées par la situation bien plus que résultant de la confrontation, au sein de l'intersyndicale, entre des visions différentes.

Une conscience aiguë de la crise... du syndicalisme

Après le mouvement de 1995, l'idée qu'il existait un clivage entre des organisations « réformistes » et d'autres plus combattives, entre une logique antilibérale et une logique d'accompagnement, a souvent été énoncée dans les analyses militantes ou plus académiques. Or, il n'est pas certain que ce clivage constitue une grille de lecture aujourd'hui pertinente. D'une part, il est loin de constituer le principal cadre de pensée de celles et ceux qui font la politique – au sens concret du terme – des organisations syndicales. D'autre part, ce clivage s'exprime au travers d'autres enjeux : la façon de comprendre la crise syndicale et les possibilités de la dépasser, la façon de penser la connexion entre les arènes de la négociation sociale et celles des mobilisations.

Élément central, la forte valorisation de l'unité renvoie à l'intériorisation par les équipes dirigeantes de la faible représentativité du syndicalisme français dans le salariat, résultante d'une « crise » dont le taux de syndicalisation apporterait la preuve indiscutable : 8 % de syndiqués dans la population active salariée, soit le plus faible taux des pays de l'OCDE. Cette approche est particulièrement prégnante à la CGT où la question du « syndicalisme rassemblé » fournit un des axes stratégiques de la centrale depuis le milieu des années 1990. Durant la séquence qui a suivi le mouvement social de l'automne 1995, cette revendication a servi à la CGT à relativiser, d'une part, son rapprochement avec la CFDT (que rendait nécessaire sa demande d'adhésion à la Confédération européenne des syndicats) et à se démarquer, d'autre part, de la construction d'un « pôle radical », en lien avec la FSU, Solidaires et, dans certaines configurations,

FO⁴. De ce fait, le projet de « syndicalisme rassemblé » n'a jamais été synonyme à la CGT d'un syndicalisme de lutte, tourné vers la contestation des réformes néo-libérales. Il

4/Sophie Bérout, « La décennie des « victoires défaites » (1995-2007) ou les effets du découplage entre mobilisations sociales et dynamiques syndicales » in Bertrand Geay, Laurent Willemez (dir.), *Pour une gauche de gauche*, Broissieux, Ed. du Croquant, 2008, p. 19-34.

renvoie à l'idée que, les facteurs endogènes étant au cœur de la crise du syndicalisme, celui-ci devrait trouver en lui-même les ressources pour rebondir. L'unité est perçue comme une condition essentielle pour redonner crédit au syndicalisme. Derrière cette analyse se trouve la conviction que les salariés se désintéresseraient des syndicats à cause de leurs luttes intestines, de leurs divisions et, en dernière instance, de leur politisation.

De ce point de vue, les résultats des élections prud'homales n'ont pas considérablement modifié la donne. Avec un taux d'abstention de 74,5 % et, parmi les suffrages exprimés, un avantage relatif plus marqué pour la CGT, ils confortent à la fois l'idée d'une crise globale de légitimité du syndicalisme et le caractère incontournable de la CGT. S'ils conduisent à relativiser l'image de « trois grandes confédérations » (CGT, CFDT, FO), ils n'ont aucune raison d'être interprétés, en interne, comme un signe que la re-composition syndicale pourrait être accélérée par une dynamique volontariste de rassemblement des syndicats les plus combattifs. Bien que l'amélioration du score de la CGT puisse être lue, en termes politiques, comme un soutien apporté à un syndicat globalement « antisarkozyste », il est surtout interprété par la direction comme un encouragement à persévérer dans sa ligne de relative « dépolitisation ». D'où la négation, dans le discours cégétiste, de relations privilégiées avec telle ou telle organisation pour des raisons « idéologiques » et, au contraire, la mise en avant de relations diversifiées et non exclusives, censées manifester la volonté de défendre les intérêts de tous les salariés avant ceux d'un « camp ».

Au regard de cette situation, il semble étonnant que des acteurs plus périphériques, dont la position n'est pas complètement consolidée dans le champ syndical, n'en contestent pas plus ouvertement les règles et surtout les modalités de fonctionnement implicites. Pour formuler l'idée autrement, pourquoi Solidaires – qui avait à plusieurs reprises appelé à la « grève générale » en 2003 –, ou la FSU – dont bien des secteurs étaient mobilisés dans le primaire et dans le supérieur – n'ont-ils pas davantage fait entendre une voix dissonante ? De même, pourquoi les dirigeants de FO ont-ils accepté l'issue des intersyndicales le 30 mars, puis le 4 mai, alors qu'ils avaient reçu mandat de leur CCN de défendre le principe d'une journée de « grève franche » de 24 heures ?

Plusieurs facteurs agissent, là encore, de façon interdépendante. En premier lieu, le précédent de la mobilisation de 2003 a laissé des traces sur le plan individuel et collectif. L'atonie actuelle dans le secteur de l'enseignement secondaire – outre qu'il est nourri par une position ambiguë du Snes sur la maîtrise – se comprend aussi au regard du sentiment de défaite qui a suivi les longues semaines de lutte du printemps 2003. A la suite de celui-ci, le bureau de Solidaires tirait également un bilan critique sur l'incapacité de l'organisation à pousser la CGT à accélérer le rythme du mouvement, en raison même de la difficulté rencontrée par les militants des différents SUD à élargir la grève dans leurs propres secteurs d'activité. Et la conviction selon laquelle la CGT détiendrait les clés d'un appel à la grève générale est, paradoxalement, d'autant plus forte à FO que les res-

pensables de cette organisation récusent toute forme de mobilisation des salariés « par le bas », qui échapperait d'une manière ou d'une autre à la « démocratie de délégation » incarnée par les organisations syndicales représentatives. Si le « G8 » est critiqué pour ses insuffisances, aucune organisation ne conçoit une orientation qui se passerait de ce cadre pour toucher l'ensemble des salariés.

Un autre élément qui résulte aussi, en partie, de l'épisode de 2003 est la nécessité pour une organisation comme Solidaires de se consacrer à son propre renforcement. Sans que cela ne soit dit de façon explicite, la représentation partagée de Solidaires comme structure transitoire dans le cadre d'un mouvement de recomposition plus large revêt moins de sens pour ses militants. C'est bien une nouvelle confédération, même si elle ne porte pas ce nom, qui est en construction. Il en résulte un travail militant de type différent – et l'intense préparation des élections prud'homales l'a bien montré –, moins tourné vers la jonction avec d'autres mouvements sociaux et davantage guidé par les contraintes des luttes de positions dans le champ syndical. Les Solidaires locaux ont mené ce combat au quotidien pour obtenir une place dans les intersyndicales au niveau des villes, ce qui semble aujourd'hui relativement acquis. La direction nationale de Solidaires le fait également depuis plus d'une décennie, et de ce fait le « coût » de sortie ou de démarcation du « G8 » pouvait apparaître comme trop important ou contre-productif au regard de ces efforts accumulés pas à pas. Le choix qui fut alors fait – suscitant d'importants débats dans l'organisation – était d'investir la mobilisation au niveau local, en multipliant les initiatives et les formes d'action, mais sans bousculer le cadre unitaire à l'échelon national.

La situation de la FSU est sans doute plus spécifique, dans la mesure où des logiques centripètes, celles des syndicats nationaux, l'emportent aux dépens de la fédération. L'éventualité d'une sortie de l'autonomie, c'est-à-dire de l'entrée dans une confédération – en l'occurrence la CGT –, apparaît comme une possibilité pour une partie des militants et se cristallise peu à peu en ligne de clivage interne, dans un contexte de crise de la fédération et de fonctionnement déficient de celle-ci.

Une grève générale hors de portée ?

Une formule est devenue rituelle parmi les cadres syndicaux : « La grève générale ne se décrète pas. » Si ce genre de propos sert souvent à disqualifier une telle perspective comme irréaliste à priori, elle n'en contient pas moins un noyau de vérité. A la différence d'autres traditions syndicales dans le monde, le syndicalisme français se distingue par sa faiblesse structurelle en matière de mobilisation coordonnée des travailleurs. La distinction précoce des activités syndicale et mutualiste, la prise en charge de la protection sociale par des organismes étatiques ou para-étatiques, un droit du travail n'autorisant aucune dérogation conventionnelle ou législative au bénéfice des syndiqués ont historiquement borné le syndicalisme français au terrain revendicatif, le privant ainsi des masses d'adhérents « captifs » qui ont fait la force des syndicalismes belge, allemand ou scandinave. De ce fait, les syn-

dicats français n'ont pas les ressources ou le degré de centralisation des organisations d'autres pays. En dehors de secteurs professionnels délimités se faisant de plus en plus rares, les organisations syndicales n'ont pas les moyens militants de construire une grève de manière volontariste, ni les moyens matériels de la tenir (à l'aide, par exemple, de caisses de grève conséquentes). Si des impulsions syndicales furent à l'origine d'importants épisodes de grève, particulièrement dans le secteur public (de 1953 à 2003, en passant par 1995), les deux principaux épisodes de mobilisation interprofessionnelle, en 1936 et 1968, furent quant à eux largement spontanés.

L'absence relative de mobilisation dans le secteur privé et la crainte de renforcer la représentation dominante d'un secteur public comme lieu privilégié de la grève sont un motif qui a pu guider, en 2003, la stratégie suivie par la CGT. Si ce type de représentation, largement diffusée par les médias, repose sur une connaissance partielle et en partie erronée de ce qui se passe dans les entreprises privées, il n'en reste pas moins que le clivage public/privé est intériorisé par une partie des directions syndicales⁵. L'hypothèse d'un « déphasage » avec ce que vivent les salariés du privé est souvent présentée comme l'une des raisons de la faible syndicalisation. A nouveau, la prégnance du thème de la crise du syndicalisme se fait ici sentir. Celle-ci entrerait en résonance avec une crise plus large des identifications collectives. Les salariés se seraient ainsi d'autant plus éloignés des organisations syndicales qu'ils seraient devenus plus individualistes. En 1995, la notion de « grève par procuration » avait été proposée pour souligner le rapport ambivalent des salariés à l'action collective. Après ce mouvement, une partie des organisations qui avaient été à la pointe du mouvement (CGT et FO) ne connurent pas de remontée de leurs effectifs. C'est au contraire la CFDT qui tira son épingle du jeu grâce à une politique de développement impulsée antérieurement. En retrouvant en 2002 le nombre maximum d'adhérents atteint au milieu des années 1970, sa croissance semblait conforter une stratégie de resyndicalisation pensée dans les termes de la proximité et du service aux adhérents⁶. La condamnation des actions minoritaires et l'impératif de modération se justifient, dès lors, par la nécessité de renouer avec une progression des effectifs. La construction d'un tel raisonnement, tel qu'il peut être avancé par la direction confédérale de la CGT, reproduit effectivement sur certains points des arguments qui ont alimenté le processus de recentrage dans la CFDT à l'orée des années 1980. La direction confédérale de la CGT s'oppose ainsi ouvertement à l'idée d'une grève générale et reconductible ; si elle « comprend »

les actions radicales comme les séquestrations, elle met en garde ses militants contre leurs limites et leur instrumentalisation par des minorités « politiques » et elle évoque des formes d'action nouvelles, plus « médiatiques », censées conquérir « l'opinion publique ».

⁵/ Baptiste Giraud, « Au-delà du déclin. Difficultés, rationalisation et réinvention du recours à la grève dans les stratégies confédérales des syndicats », *Revue Française de Science Politique*, 56 (6), 2006, p. 943-968.

⁶/ Il est intéressant que la syndicalisation à la CFDT continue à fonctionner comme « modèle » alors même qu'elle fait l'objet d'une critique « officielle » dans l'organisation *via* le rapport Grignard de juin 2009.

Le caractère impensable de la crise... politique

La situation actuelle se différencie pourtant des séquences conflictuelles antérieures en raison des grèves dans les entreprises privées, de la visibilité médiatique des formes d'action qui y sont menées et d'une participation effective de ces salariés aux grandes journées d'action. Les effets de la crise ne créent-ils pas, justement, les conditions pour dépasser le clivage public privé par des mots d'ordre communs, notamment sur le plan des revendications salariales ? On pourrait donc penser que le préalable de la mobilisation du privé pèse d'un poids beaucoup plus réduit dans l'élaboration des stratégies syndicales. C'est peut-être le cas, mais d'autres considérations qui, là encore ne sont pas nouvelles, contribuent à cet évitement d'une situation de confrontation ouverte avec le gouvernement.

Pousser l'épreuve de force jusqu'à la grève générale, c'est risquer d'entrer dans une logique de délégitimation du pouvoir politique. Or, pour la quasi-totalité des organisations membres de l'intersyndicale, le fait de se retrouver *de facto* dans le rôle d'une opposition au gouvernement est une situation à éviter, et ce d'autant plus que la logique même de la plateforme revendicative, qui met en cause la politique économique du sarkozysme, porte en soi un potentiel important de politisation. Elle a, par exemple, donné prise à l'appel unitaire des dix organisations de la gauche anticapitaliste en soutien aux mobilisations du 29 janvier. Au lendemain de cette date, les responsables de la CFDT mettaient d'ailleurs en garde contre le risque de « globalisation ». La croyance dans l'autonomie du champ syndical va de pair avec cette idée que la politisation du mouvement conduirait à déporter les syndicats vers un terrain qui n'est pas le leur ou, du moins, qui ne devrait plus l'être. On rencontre ici un autre aspect d'un sens commun syndical structuré par l'omniprésente crise du syndicalisme, tant les équipes dirigeantes que de nombreux militants de terrain ont intériorisé la nécessité d'une nette coupure entre syndicalisme et politique. La défiance qu'expriment au quotidien nombre de salariés à l'égard du personnel politique incline d'autant plus les syndicalistes à se démarquer de cet univers, ce qu'ils traduisent d'abord par une mise à distance des partis politiques.

Ainsi, ce qui ressort notamment des actions et des prises de position de la direction confédérale de la CGT depuis l'ère Viannet est une adhésion renforcée – une *illusio* – aux principes de fonctionnement du champ syndical et, plus largement, à l'idée d'une autonomie relative de l'espace des relations professionnelles. La remise en cause des liens avec le PCF et la crise de celui-ci se sont traduites pour la direction de la confédération et pour une partie des équipes syndicales par la disqualification de l'idée même d'un projet de société ou d'un programme ayant une envergure politique. S'en tenant à des « repères revendicatifs », la CGT entend ainsi se prémunir de toute dépendance partisane et laisser derrière elle la logique de courroie de transmission. Cette position est loin de faire l'unanimité en interne, qu'elle soit combattue de façon explicite par des militants qui, de fait, transposent une partie des luttes internes du PCF dans la CGT, ou

qu'elle soit démentie, en actes, par des militants qui transfèrent aux élus la responsabilité de faire de « bonnes lois » (comme celle de renationaliser EDF et GDF), dans l'attente d'un nouveau gouvernement d'une hypothétique gauche plurielle.

Dès lors, ce qui compte avant tout pour les directions confédérales relève de leurs positions internes dans le champ syndical, des canaux de légitimité spécifiques qu'a engendrés son institutionnalisation : les élections professionnelles et les multiples positions de pouvoir situées dans les institutions sociales, par opposition à une intervention directe dans le champ politique. Cette démarcation se traduit également, au plan symbolique, par une certaine neutralisation du discours syndical, les porte-parole d'organisation récusant un registre « idéologique » (et notamment marxiste) qui risquerait de les attirer vers leur passé autant que de les situer sur le même terrain que certains acteurs du champ partisan. Paradoxalement, la contrepartie de la relative « radicalisation » de FO au plan confédéral se trouve justement dans la préservation de cette *illusio* d'un monde syndical totalement déconnecté du monde des partis, au crédit de laquelle cette organisation a précocement contribué ⁷.

A la différence de la CFTD, l'orientation de la CGT reste cependant ancrée dans une rationalité économique alternative – comme, dans une certaine mesure, celle de la confédération FO. Cette posture est valorisée par les dirigeants cégétistes auprès de leurs militants comme étant plus exigeante que celle de leurs concurrents. Elle n'en conduit pas moins, en excluant un affaiblissement du pouvoir politique tel qu'il puisse entraîner sa chute, à subordonner la mobilisation à la négociation plutôt que l'inverse. La légitimité supposée du syndicalisme dépendant de sa capacité à exister comme « partenaire social », éventuellement exigeant, mais « responsable », les calculs des représentants syndicaux sont bornés par les arènes du dialogue social : leurs temporalités et leurs attentes s'ajustent à celles de leurs interlocuteurs, pouvoirs publics et employeurs, plus qu'aux demandes des salariés. Un élargissement du conflit au-delà des arènes institutionnalisées du dialogue social risquerait, en effet, de mettre en cause les frontières apparemment stabilisées entre les ordres d'activité – ce qui est le propre d'une crise politique ⁸. La ligne d'action partagée par la plupart des équipes syndicales dirigeantes repose ainsi sur l'hypothèse que des négociations puissent s'ouvrir sur divers chantiers, entraîner des échanges assez longs et nécessiter une mobilisation de longue haleine. D'où l'intérêt de maintenir une pression suffisamment forte sur le gouvernement et le patronat pour les contraindre à négocier, mais suffisamment espacée pour éviter toute dynamique de « débordement ».

Par cette valorisation croissante du « dialogue social », le syndicalisme

⁷/ Karel Yon, « Quand le syndicalisme s'éprouve hors du lieu de travail : la production du sens confédéral à Force ouvrière », *Politix*, 85, 2009, p. 57-79.

⁸/ Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

français, malgré sa diversité interne, ne serait-il pas en train de s'engager sur la voie d'une politique de « pactes sociaux », d'échanges ritualisés et canalisés entre le pouvoir

et les représentants professionnels du monde du travail⁹ ? C'est à une forme d'intégration durable du mouvement syndical dans les modes de régulation du système capitaliste que nous assisterions, intégration qui s'exprimerait dans les modes de pensée des responsables syndicaux, dans leurs façons d'envisager à la fois la légitimité de leur organisation, mais aussi les possibles qui s'ouvrent à elle. Le paradoxe d'un tel processus est cependant qu'il s'opère à contre-courant des évolutions dans d'autres pays européens. Des pratiques durablement installées de « pactes sociaux » ont justement été remises en cause ou dénoncées par une partie des syndicats, en raison même de leur perte de contenu dans le régime de production néolibéral. Celui-ci, à la différence de ce que permettait le keynésiano-fordisme, n'accorde en effet aucune place au compromis social. Dès lors, l'implosion de ces stratégies de négociation nationale a donné lieu, soit à l'intégration renforcée d'un mouvement syndical coupé des formes de conflictualité et co-gestionnaire de la crise, comme en Espagne, soit à un redéploiement critique de certaines organisations ou de composantes de ces dernières. Les exemples allemand et belge sont ici intéressants, car ils renvoient à des formations sociales où ce type de politique, rendue possible par la puissance du mouvement social-démocrate ou socialiste, a été mené et connaît aujourd'hui une profonde mutation. La remise en cause des liens avec le SPD et l'implication de syndicalistes dans la création de Die Linke atteste d'une reconfiguration partielle du rapport au politique et de la recherche de nouvelles alternatives.

Retrouver les voies de la critique

Plutôt que d'accuser les directions syndicales de refuser une stratégie ascendante de mobilisation, nous espérons avoir montré l'intérêt de se demander pour quelles raisons elles la refusent. Nombre de syndicalistes, aux différents niveaux des hiérarchies organisationnelles, sont marqués par une conscience aiguë de la fragilisation du syndicalisme, coordonnées qu'oublie parfois certaines critiques. Mais cette omniprésence de la crise syndicale, prisme à travers lequel les équipes dirigeantes abordent les enjeux de la crise capitaliste, conduit souvent à accepter comme allant de soi certaines prémisses qui demanderaient pourtant à être discutées. Si la crise du syndicalisme est loin de n'être qu'un fait de discours, les effets rétroactifs de ce discours sont d'autant plus certains que les organisations syndicales tendent à se déposséder de leurs capacités critiques. L'injonction à se démarquer des logiques politiques (aussi bien partisans qu'idéologiques) par souci de représenter l'ensemble du salariat conduit à accepter, *in fine*, que le syndicalisme n'assume plus un rôle dans la définition d'une « vision du monde ».

⁹/La sociologie des relations industrielles consacre une large part de sa production à l'analyse de ces pactes sociaux. Pour une synthèse sur les années 1990 : Giuseppe Fajertag, Philippe Rochet (dir.), *La Nouvelle Dynamique des pactes sociaux en Europe*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2001.

Les difficultés à faire émerger une stratégie alternative à celle mise en œuvre lors du printemps 2009 incitent, en effet, à réfléchir aux conditions d'une critique syndicale

qui se donne les moyens d'une véritable autonomie idéologique. Si la plupart des syndicalistes ont renoncé à l'illusion que puissent exister des « intérêts objectifs » du salariat dont ils seraient les représentants « naturels », beaucoup en sont venus à voir dans des objectivations concurrentes (celles de l'opinion publique ou des « experts ») les intérêts « spontanés » des salariés, sans questionner les processus de fabrication qui sont derrière ces expressions « naturalisées ». Or, l'opération qui fait passer des paroles individuelles au résultat agrégé d'une « opinion salariale » relève autant de la ventriloquie sociale que dans le modèle antérieur (« classiste »), sauf que les ventriloques changent : non plus les représentants ouvriers, mais les « interprètes de l'opinion », journalistes et autres professionnels du sondage. Cette approche conduit d'ailleurs souvent les syndicalistes à restreindre, par décalque, leur rapport au monde universitaire à une logique d'expertise, sans qu'il y ait de réels espaces de co-production d'analyse (ni parfois de volonté de les mettre en place).

Pour dépasser cette injonction contradictoire entre la logique de l'action militante et celle de l'opinion publique, entre les nécessités de convaincre et de se conformer, il importe de réhabiliter le caractère nécessairement conflictuel de la définition des intérêts et les dynamiques collectives qui permettent de les faire exister. Cette nécessité est pourtant loin d'être partagée. Les débats internes sur les changements à opérer – notamment dans la CGT – portent beaucoup plus sur des transformations organisationnelles, afin de mieux coller à la réalité du salariat et aux mutations du système productif. Des mutations telles que la redéfinition du rôle des structures territoriales et des champs fédéraux sont à l'heure actuelle indispensables, tout comme la réflexion sur les pratiques mises en œuvre. Pour autant, le toilettage des structures ne saurait occuper tout l'espace et se substituer à une réflexion collective sur la façon dont le syndicalisme se dote de ses propres instruments de pensée afin d'être en capacité de participer, avec d'autres forces et mouvements sociaux, à la production en actes d'un projet d'émancipation sociale.

